

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPETUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 24/09/2018

Séance

01/10/2018

Affichage : 24/09/2018

Délibération

n° 43

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

L'an deux mil dix-huit et le premier octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPETUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

Abs	AUBERT Sophie	✓	HANCART Jean-Pierre	✓	NARDONE Norbert
✓	BLONDEY Luc	Abs	JOIGNEAUX Christine	Abs	PAILLOUX Olivier
Abs	COSTES Guillaume	✓	LAMARQUE Maud	Abs	PAULY Sandrine
Abs	DELAHAY Bernard	✓	LEGOURD Michel	✓	PLANTE Florence
✓	DEODATO J-Paul	Abs	MARES Marcel	✓	POCO Marie
✓	GLIZIERES Alain	✓	MERCIER M-Christine	✓	ROUQUETTE Magali

Ont donné procuration : AUBERT Sophie à LAMARQUE Maud, MARES Marcel à GALVANI Christine et PAULY Sandrine à LEGOURD Michel.

Madame LAMARQUE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE – VENTILATION DANS L’OFFICE DE RECHAUFFAGE ET LAVERIE – DM 05

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu les températures enregistrées dans l’office de réchauffage des plats ainsi qu’à la laverie pendant les périodes de fortes chaleurs,

Vu le compte rendu de visite du service de médecine préventive en date du 21 août 2018,

Considérant la nécessité d’améliorer les conditions de travail des agents affectés au service de restauration scolaire.

Considérant le rapport exposé par Madame le Maire,

Vu les devis présentés par les sociétés spécialisées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d’accepter le devis présenté par la société ADECOTHERM installée à TOULOUSE – 8 rue André Clou le 30 juillet 2018 dont le montant s’élève à la somme de 6 715,98 € H.T,
- d’autoriser Madame le Maire à effectuer une décision modificative de 8 100 € et de créer l’opération en section d’investissement.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de la TOUSSAINT.

Le Maire est chargé de l’exécution de la présente décision.

OBJET : LOCAUX ASSOCIATIFS - FINANCEMENT – PRET A LONG TERME + PRET RELAIS

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu les propositions financières des cinq établissements bancaires consultés dans le cadre du financement de l’opération : **CONSTRUCTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS**,

Madame le Maire sollicite l’autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

1- PRET A LONG TERME :

Montant	: 400 000 €
Durée	: 13 ans
Périodicité	: Trimestrielle
Taux fixe	: 1.20 %
Amortissement du capital	: CONSTANT
Frais de dossier	: 400 €
Parts sociales	: néant

2- PRET RELAIS :

Montant	: 700 000 €
Durée	: 24 mois
Périodicité	: Annuelle
Taux fixe	: 0.50 %
Amortissement du capital	: in fine
Frais de dossier	: 700 €
Parts sociales	: néant
Garantie	: Cession de créances

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- autorise Madame le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

OBJET : NOUVELLE CLASSE MATERNELLE – DECISION MODIFICATIVE – DM 06

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu les prévisions budgétaires de l'opération intitulée : NOUVELLE CLASSE MATERNELLE

Considérant les travaux de réhabilitation électrique nécessaires,

Il convient d'autoriser Madame le Maire à procéder à une décision modificative de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à passer les écritures budgétaires nécessaires pour affecter à l'opération budgétaire NOUVELLE CLASSE MATERNELLE la somme de 500 €.

OBJET : MATERIEL SERVICE TECHNIQUE – DECISION MODIFICATIVE – DM 07

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Considérant la nécessité de remplacer une débroussailleuse arrivée en fin de vie,

Considérant la nécessité de rectifier une écriture de reprise passée à tort sur la proposition commerciale de 600 €,

Vu le devis proposé par la société LAURAGAIS MOTOCULTURE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à :

- procéder à un virement de crédits en section d'investissement de la somme de 1 300 € T.T.C.,
- commander une débroussailleuse de marque STIHL [modèle 360] au prix de 660 €.
- signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

OBJET : SICOVAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE D'ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES LEGERS

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention de mise à disposition du service d'entretien et réparation de véhicules légers avec le SICOVAL.

OBJET : SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE – CLASSE DE DECOUVERTE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le projet de séjour externe présenté par la Directrice de l'Ecole Elémentaire,

Vu la demande de subvention émanant de l'Ecole Elémentaire pour séjournner à la FERME DE PAILLAC [Lavelanet] du 10 au 12 avril 2019,

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour les élèves de la classe de Madame DECROIX,

Le Conseil Municipal accepte de verser sur le compte de la coopérative de l'école élémentaire la somme de 1 828 €.

OBJET : VEHICULE 107 ENVY – DM 08

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant la nécessité d'acheter un véhicule pour les besoins des services,

Vu la proposition de la Société PICARD AUTOS RAMONVILLE faite pour un véhicule de type PEUGEOT 107 au montant de 5 970,76 € T.T.C,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter le devis présenté par la Société PICARD AUTOS RAMONVILLE dont le montant s'élève à la somme de 5 970,76 € T.T.C,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer une décision modificative de 6 000 € T.T.C et de créer l'opération en section d'investissement.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2018
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
Abs	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LAMARQUE M.
✓	BLONDEY	Luc	7 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
Abs	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
✓	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
Abs	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	LAMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GALVANI C.
✓	MERCIER	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
✓	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
Abs	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	PAULY	Sandrine	3 impasse Chabrou 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LEGOURD M.
✓	PLANTE	Florence	23 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
✓	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
✓	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	